

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Elevage de porc sur la commune principale de l'AIOT 8bis rue ulger 49520 BOURG L EVEQUE.

La référence de votre dossier est A-3-QYAAZ0MXV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/07/2023 à 16h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **49397395200010**

Organisme : **ACTIS ENVIRONNEMENT MAINE ET LOIRE**

Fonction : **CONSEILLER ENVIRONNEMENT**

Personne morale

N° SIRET **51908255600019**

Raison sociale **EARL LA GRANGE DES GRAVELLES**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

8bis rue Ulger

49520 BOURG L EVEQUE

Signataire

Qualité : **ASSOCIE GERANT**

Référent

Fonction : **Conseiller environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Elevage de porc**

Description des activités :

Le site exploitée était précédemment soumis à autorisation au nom du GAEC LA GRANGE DE GRAVELLES pour 1098 animaux-équivalent porcins. Suite à une visite de l'inspection des installations classées, la situation de l'élevage est mise à jour avec une demande d'abrogation de l'arrêté d'autorisation (envoyé par courrier) et une nouvelle déclaration au nom de l'EARL LA GRANGE DES GRAVELLES. En effet, l'élevage sur le site a été modifié de façon importante depuis quelques mois. L'activité naissance a été arrêté en 2022. Désormais, seul une partie des bâtiments continue à être utilisé afin d'engraisser 500 porcs par an, en 10 bandes de 50 porcs. Les porcelets arrivent dans l'élevage à 8 kg et son abattu à 120/130 kg. Une salle de post-sevrage est utilisé, avec une capacité maximum de 180 places. L'utilisation reste partielle avec la présence, au maximum, de 2 lots de 50 porcelets. Ensuite, les porcelets intègre le bâtiment d'engraissement avec l'utilisation de 3 salles de 50 porcs. Ainsi, au maximum l'élevage comptera 150 porcs et 180 porcelets, soit 186 animaux-équivalents. L'élevage est réalisé sur caillebotis avec évacuation des lisiers vers une fosse béton existante. Les porcs produits sont destinés à la transformation et à la vente directe des produits. Les effluents sont épandus sur les terres détenus par l'EARL (40 ha).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

8bis rue ulger

49520 BOURG L EVEQUE

X : 398715

Y : 6745070

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2102	2102-2	Elevage de porcs	Nombre d'animaux-équivalents 186 Animaux-Eq	D	150 porcs+180porcelets

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Lisier de porcs

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049167515	EARL LA GRANGE DES GRAVELLES	2
049167515	EARL LA GRANGE DES GRAVELLES	3
049167515	EARL LA GRANGES DES GRAVELLES	4
049167515	EARL LA GRANGE DES GRAVELLES	101

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **40**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **1818**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **1818**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **1818**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **12**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

plastique/emballage : collecte en filière adivalor cadavre animaux : collecte par société d'équarrissage déchets amianté : stockage sur palette filmé avant reprise par société spécialisé (contact pris avec occamat) - pour projet désaffectation bâtiment.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Installation en projet d'une réserve incendie (poche de 120 m3)**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

2 extincteurs dans les bâtiments en projet d'installation (1 dans chaque bâtiment)

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plandecadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plandemasse.pdf